

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, lundi le 10 septembre 2012, à 19 h.

Sont présents les conseillères et conseillers, Nicole Drapeau, Carmen Caron, Marie Ségleski, Guy Alexandrovitch et Jean Zielinski formant quorum sous la présidence du maire suppléant Pierre Payer.

Est absent avec motif, le maire Christian Bélisle.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Taillefer, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2012.09.219

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)**
 - 1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 13 août 2012 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2012
 - B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)**
 - 1. Ajustements budgétaires
 - 2. Liste des comptes à payer
 - C. Gestion administrative**
 - 1. Centraide – Activité de financement – Souper du maire
 - 2. Formation PG Mégagest – Autorisation de la dépense
 - 3. Mandat procureur – Dossier matricule 0645 50 7080
 - 4. Dîner de Noël des employés – Autorisation de la dépense
 - D. Contrat et appel d'offres**
 - 1. Barrage du lac Chaud – Mandat ingénieur
 - E. Avis de motion**
 - F. Adoption des règlements**
 - 1. Adoption du règlement numéro 2012-078 modifiant le règlement 219 relatif au zonage. (Soustraire l'île "A" au lac Chaud de la grille de spécification VIL 01 note 4 – projets intégrés d'habitation)
- Période de questions**
- G. Sécurité publique**
 - H. Travaux publics**
 - I. Hygiène du milieu**
 - J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**
 - 1. Dépôt du procès-verbal du CCU en date du 29 août 2012
 - 2. Droit de parole aux citoyens sur la dérogation mineure suivante :
Dérogation mineure, 292 chemin du Lac-Chaud, parties de lots 6 et 7, rang 1, canton de Nantel
 - K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)**
 - L. Divers**
 - 1. Subvention Association des propriétaires du lac Chaud
 - 2. VTT
 - 3. Internet Haute Vitesse

Période de questions

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

M. Levée ou ajournement de la séance :

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les ajouts suivants :

- L. 1. *Subvention Association des propriétaires du lac Chaud*
- 2. *VTT*
- 3. *Internet Haute Vitesse*

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION 13 AOÛT 2012 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 13 août 2012 et la séance ordinaire du 13 août 2012;

2012.09.220

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 13 août 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE

2012.09.221

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Aucun ajustement budgétaire.

2012.09.222

LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2012

La liste des comptes est déposée et la conseillère Carmen Caron expose les points majeurs.

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 10 septembre 2012 se détaille comme suit :

Disponibilité de crédit numéro #81 :

Salaires période du 29 juillet 2012 au 25 août 2012 :

(chèques # 505309 à 505385) 37 896,76 \$

Remise D.A.S. (chèques # 5533 et 5534) 19 636,36 \$

Liste des comptes payés :

(chèques # 5530 à 5532, 5535, 5551) 14 815,80 \$

Liste des comptes à payer : 52 037,74 \$

TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT #81

124 386,66 \$

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier par la disponibilité de crédit numéro 81.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

CENTRAIDE – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT – SOUPER DU MAIRE

Point d'information : Un souper sera organisé par la Municipalité dans le cadre de l'activité de financement.

2012.09.223

FORMATION PG MÉGAGEST – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général et la commis comptable à assister à la formation PG MegaGest, le 17 octobre 2012 à St-Jérôme.

Que les frais d'inscription, de repas et de déplacements soient payés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives, conformément à la résolution numéro 200601.021, politique de remboursement des dépenses.

ADOPTÉE

2012.09.224

MANDAT PROCUREUR – DOSSIER MATRICULE 0645 50 7080

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

De mandater Me Joël Mercier pour préparer une entente de règlement dans le dossier matricule 0645 50 7080.

ADOPTÉE

2012.09.225

DÎNER DE NOËL DES EMPLOYÉS – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense maximale de 2 000 \$ dans le cadre d'un dîner de Noël pour les employés, élus et pompiers de la municipalité.

ADOPTÉE

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

2012.09.226

BARRAGE DU LAC CHAUD – MANDAT INGÉNIEUR

ATTENDU QUE suite au dépôt du rapport d'évaluation de la sécurité du barrage à l'exutoire du lac Chaud des recommandations ont été émises et que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs requière des interventions;

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

ATTENDU QUE l'étude a été réalisée par l'ingénieur Gilles Bellefeuille et qu'il a une excellente connaissance du dossier;

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

De mandater Gilles Bellefeuille 1979 – Société d'ingénierie dans le dossier du barrage du lac Chaud et d'autoriser les dépenses s'y rattachant. Le mandat ainsi accordé se résume ainsi :

- | | |
|---|----------|
| ▪ Étude préliminaire | 1 550 \$ |
| ▪ Registre de surveillance et d'entretien | 900 \$ |
| ▪ Programme de surveillance et monitoring | 1 500 \$ |
| ▪ Plan des mesures d'urgence | 3 000 \$ |

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Aucun sujet à l'ordre du jour.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

2012.09.227

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-078 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 219 RELATIF AU ZONAGE (SOUSTRAIRE L'ÎLE A AU LAC CHAUD DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATION VIL 01, NOTE 4 – PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATION

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu dans les délais prescrits une copie du règlement numéro 2012-078 et confirme l'avoir reçu dans les délais prescrits pour que dispense de la lecture soit faite;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 2012-078, modifiant le règlement 219, relatif au zonage (soustraire l'île A au lac Chaud de la grille de spécification VIL 01, note 4 – Projets intégrés d'habitation).

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-078

AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 219 RELATIF AU ZONAGE

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de La Macaza a adopté le règlement de zonage numéro 219.

ATTENDU QUE le règlement 219, relatif au zonage est entré en vigueur le 12 avril 2002 et a été modifié par les règlements numéros :

- | | | |
|---|----------|---------------------|
| ▪ | 44 | le 16 décembre 2003 |
| ▪ | 2007-015 | le 29 mars 2007 |
| ▪ | 2007-017 | le 27 avril 2007 |
| ▪ | 2008-034 | le 17 juin 2008 |

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

- 2009-052 le 19 août 2009
- 2012-072 le 16 août 2012

ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité de La Macaza et de ses contribuables de modifier certaines dispositions relatives au règlement de zonage numéro 219;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 mai 2012 ;

ATTENDU QUE le présent règlement a été précédé d'une assemblée publique de consultation, le 13 août 2012;

ATTENDU QU' aucune demande de participation à un référendum, par les personnes habiles à voter, n'a été déposée suite à l'avis publié le 29 août 2012

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Zielinski
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Que la note 4 de la grille des spécifications de la zone de VIL 01, soit modifiée par ce qui suit : Nonobstant toutes dispositions générales, les îles b et c localisées au lac Chaud doivent être développées uniquement via des projets intégrés d'habitations, comme décrits dans l'article 5.11 - Projets intégrés d'habitation.

ARTICLE 2 **ENTRÉE EN VIGUEUR :**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

LE MAIRE SUPPLÉANT

Signé : Pierre Payer
Pierre Payer

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Signé : Jacques Taillefer
Jacques Taillefer

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant invite les citoyens présents à la période de questions.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet à l'ordre du jour

TRANSPORT ROUTIER (Travaux publics, voirie...)

Aucun sujet à l'ordre du jour

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet à l'ordre du jour

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU EN DATE DU 29 AOÛT 2012

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

Le directeur général dépose le procès-verbal du CCU en date du 29 août 2012 lequel a été préparé par la directrice adjointe du service de l'urbanisme Mme Karine Alarie.

DROIT DE PAROLE AUX CITOYENS SUR LA DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

Une demande de dérogation mineure a été publiée dans le Journal l'Information du Nord, le 15 août 2012, afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 292 chemin du Lac-Chaud, parties des lots 6 et 7, rang 1, canton de Nantel.

Aucune personne présente dans la salle ne manifeste le désir de se faire entendre à cet effet.

2012.09.228

DÉROGATION MINEURE, 292 CHEMIN DU LAC-CHAUD, PARTIES DES LOTS 6 ET 7, RANG 1, CANTON DE NANTEL

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 292, chemin du Lac-Chaud, parties des lots 6 et 7, rang 1, canton de Nantel.

CONSIDÉRANT que la nature de la demande concerne :

- La construction d'une maison unifamiliale de 8,38 m x 14,02 m et démolition de 2 des 3 remises existantes. Les constructions (maison et remise) occuperaient 7,7 % de la superficie du terrain, alors que la norme est de 7 %
- La nouvelle maison serait située à 10,30 mètres de la ligne des hautes eaux alors que la norme est de 20 mètres.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'accepter la dérogation demandée par le propriétaire pour la propriété située au 292 chemin du Lac-Chaud, parties des lots 6 et 7, Rang 1, canton de Nantel.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

Aucun sujet à l'ordre du jour.

DIVERS

2012.09.229

SUBVENTION ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC CHAUD

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'accorder un montant de 1 000 \$ à l'Association des propriétaires du lac Chaud conformément à la résolution 2012.05.100 (Politique municipale en matière de subventions, d'aide et de soutien)

ADOPTÉE

VTT

Point d'intervention suite au refus du MTQ

INTERNET HAUTE VITESSE

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

Point d'information.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant invite les citoyens présents à la période de questions.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

2012.09.230

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 6.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire suppléant n'a pas exercé son droit de vote.

LE MAIRE SUPPLÉANT

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Signé : Pierre Payer

Signé : Jacques Taillefer

Pierre Payer

Jacques Taillefer